École Internationale d'Art Floral

FORMATION

BM Fleuriste

Brevet de Maîtrise Fleuriste - RNCP 37866

Diplôme de niveau 5

Contrat d'apprentissage

Contrat de Professionnalisation

Formation Continue

VOTRE PROFIL

Vous êtes titulaire du BP Fleuriste et vous souhaitez accroître vos compétences techniques et artistiques. Vous êtes prêt à relever des défis quotidiens et à vous investir personnellement. Vous souhaitez obtenir un diplôme reconnu et recherché par la profession.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Accroître ses techniques professionnelles et **Développer** ses qualités artistiques, sa créativité.

Affirmer son identité florale.

Comprendre l'environnement entrepreneurial.

Manager les ressources humaines en milieu professionnel.

Acquérir les compétences pédagogiques pour accompagner la formation des apprenants.

Obtenir un très haut niveau de qualification.

CONTENU DE LA FORMATION

BLOC 1 - Concevoir un projet d'œuvre florale
Mémoire du projet de la pièce de maîtrise/ Pièce de maîtrise

BLOC 2 - Produire tous types de travaux dans l'infiniment grand et dans l'infiniment petit
Pratique professionnelle

BLOC 3 - Assurer la création, le développement et la gestion financière d'une entreprise de fleuristerie
BLOC A - Créer et/ou développer une entreprise artisanale
BLOC C - Gérer l'aspect financier d'une entreprise artisanale

BLOC 4 Commercialiser des réalisations et prestations floristiques
BLOC B - Commercialiser les prestations d'une entreprise
BLOC F Commercialiser les prestations d'une entreprise artisanale (Anglais)

BLOC 5 Former, accompagner et gérer les ressources humaines d'une entreprise de fleuristerie
BLOC D - Gérer les ressources d'une entreprise artisanale
BLOC E - Recruter et former un alternant

Contactez-nous

Équipe sensibilisée à l'accueil des personnes en situation de handicap
Le site est accessible aux personnes à mobilité réduite.

CERTIFICATION

1 Épreuves (certification progressive) :

- **A - Créer et/ou développer une entreprise artisanale**
- **B - Commercialiser les prestations d'une entreprise artisanale**
- **C - Gérer l'aspect financier d'une entreprise artisanale**,
- **D - Gérer les ressources d'une entreprise artisanale**,
- **E - Recruter et former un alternant**
- **F - Commercialiser les prestations d'une entreprise artisanale**

2 Module Professionnel :

- Concevoir un projet d'œuvre florale
- Produire tous types de travaux dans l'infiniment grand et dans l'infiniment petit

3 Obtention du diplôme :

- Obtenir une moyenne minimale de 10/20 à l'ensemble des épreuves

4 Organisme certificateur :

- Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA France)

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour intégrer la formation, il faut avoir une bonne condition physique et ne pas avoir de contre-indication à la station prolongée debout et au port de charge.

Etre titulaire du BP Fleuriste.

En apprentissage

- Avoir entre 16 et 29 ans
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec

un employeur

- Coût pédagogique de la formation pris en charge par l'OPCO
- **Durée** = 3 ans, de Septembre à Juillet, 385 h par an en centre de formation (11 semaines), alternance Centre de Formation / Entreprise

https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil

En Contrat de Pro

- Avoir entre 16 et 25 ans ou avoir plus de 26ans et être demandeur d'emploi
- Avoir signé un contrat de professionnalisation avec un employeur
- Coût pédagogique de la formation pris en charge par l'OPCO
- **Durée** = 3 ans, de Septembre à Juillet, 385 h par an en centre de formation (11 semaines), alternance Centre de Formation/Entreprise

En Formation Continue

- Dans le cadre d'une reconversion professionnelle CPF Transition pro

(coût pédagogique de la formation pris en charge pour tout ou en partie par Transition pro)

- Ou financement personnel

(coût pédagogique de la formation = 26 000€ TTC)

Le Brevet de Maîtrise impose un fort investissement personnel durant toute la formation !

INSCRIPTIONS

02 47 38 37 37

contact@jlaf.fr

DATADOCKÉ

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
- Actions de formations
- Action de formation par apprentissage